

itinéraires

LE MAGAZINE DU TRAITEMENT DES DÉCHETS EN VENDÉE
n°19 - décembre 2009

ETAPE **INFOS**

Enquête : le compostage de plusieurs façons



ESCALE **TECHNIQUE**

Qualité des déchèteries : mode d'emploi d'une labellisation



DESTINATION

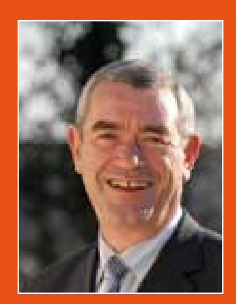
L'avenir du verre doit être brillant !



Vendée moins d'emballages : caddies malins contre caddies gaspis

SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL D'ÉTUDES ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DE LA VENDÉE

Edito

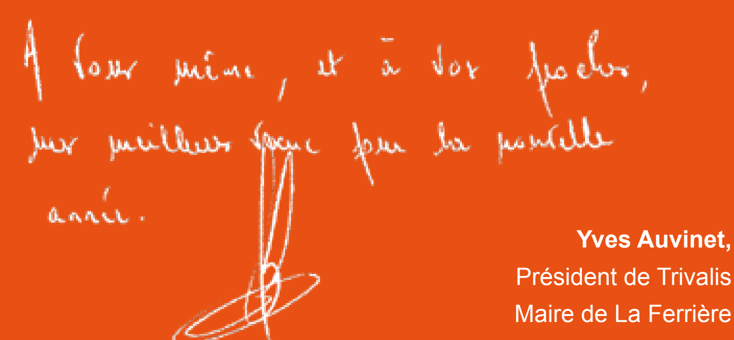


Cette nouvelle édition de notre magazine *Itinéraires* fait le point sur différentes actions menées récemment par notre syndicat et par des collectivités adhérentes.

Les actions de Trivalis illustrent notre volonté d'agir pour réduire les déchets, pour augmenter leur tri et leur recyclage. Et elles témoignent aussi du travail que nous nous attachons à mener à bien pour mettre en place les outils nécessaires au traitement des déchets résiduels.

Le travail réalisé sur le plan technique, administratif mais également dans le domaine de la communication, est considérable. Nous avons cette année, par exemple, expérimenté la mise en place de nouvelles filières de recyclage, réalisé les études et les marchés publics pour la création des premières usines de tri mécano-biologique vendéennes. Nous avons également conduit, avec les enseignes de la grande distribution, des actions sur le terrain et sur l'ensemble du territoire pour inciter nos concitoyens à acheter moins de déchets.

Notre tâche est loin d'être achevée. Et sans attendre, je souhaite remercier, à l'occasion de cette fin d'année, tous les élus mais également tous les agents des collectivités qui ont œuvré, tout au long de 2009, dans le domaine de l'environnement en général et sur le thème des déchets en particulier.



Yves Auvinet,
Président de Trivalis
Maire de La Ferrière

Magazine d'information édité par Trivalis
31 rue de l'Atlantique - BP 605 - 85015 La Roche-sur-Yon cedex
Tél. 02 51 451 451 - Fax 02 51 451 450 - Site internet : **www.trivalis.fr**
Tirage : 13 000 exemplaires sur papier recyclé
Directeur de la publication : **Yves Auvinet**, président
Rédaction : **Marie-Thérèse Terrée, Coralie Boulard et Thomas Poirier**
Crédit photos : Trivalis, **Fabrice Chappaz** page 2
Conception : service communication de Trivalis - Impression : Imprimerie Yonnaise
IMPRIM'VERT
N° ISSN : 1773-259X

Sommaire



Caddies malins contre caddies gaspis

Les responsables de magasin, les élus locaux et les agents des collectivités en charge de la gestion des déchets se sont mobilisés, en novembre, pour inciter les habitants à acheter moins de déchets.



Pour Vendée moins d'Emballages, 60 élus se sont mobilisés pour inciter les habitants à réduire leurs déchets en achetant autrement. Notre photo : action d'information au Super U de Brétignolles-sur-mer

A l'occasion de la Semaine de la réduction des déchets, deux caddies un peu particuliers ont été mis en avant dans les magasins U, Intermarché, E.Leclerc et Carrefour de Vendée. Les mêmes quantités de produits identiques y sont présentées. Seule différence apparente, leur conditionnement. En se penchant sur les panneaux d'information créés par Trivalis, les consommateurs apprennent deux choses : le caddie malin, garni de produits peu emballés, est moins cher et génère moins de déchets que le caddie gaspi.
Ce duo de caddies est mis en scène dans 71 magasins de Vendée. Les élus et le personnel des collectivités sont là, autour des charriots, pour informer les habitants sur l'intérêt économique et écologique de consommer malin. A l'Ile d'Yeu, la problématique de l'exportation coûteuse des déchets sur le continent renforce l'impact du message.
A La Roche-sur-Yon, la mise en place de la redevance incitative pousse de nombreux habitants à réfléchir plus précisément aux quantités de déchets qu'ils génèrent. Ailleurs, les consommateurs sont étonnés de la différence de prix : « *Plus de 18 € d'économies alors qu'il n'y a que 10 produits dans les caddies. Avec un caddie plein, la différence doit être énorme !* ». Les élus, comme Hervé Robineau aux Herbiers, insistent sur cette différence de prix : « *Au-delà de l'aspect environnemental, cette action vise à redonner du pouvoir d'achat aux habitants, pour acheter autre chose que des emballages* ».
Cette action de sensibilisation, une première à l'échelle du département, a suscité de nombreuses rencontres dans les magasins et beaucoup de reportages dans la presse.
L'an prochain, élus et responsables d'enseignes, rassemblés autour de la charte Vendée moins d'emballages, vont poursuivre leur partenariat et partir à la rencontre des industriels locaux pour réfléchir avec eux à d'autres modes d'emballages.
L'objectif est simple : faire gagner les achats malins. ◆



VENDÉE moins d'emballages

Images d'une action pas commerciale...



La contribution de tous les Vendéens, dans la réduction des emballages, affichée dans le magasin E.Leclerc, route de La Tranche à La Roche-sur-Yon



A côté du pôle d'information Vendée moins d'emballages, la communauté de communes du Pays des Herbiers propose aussi des messages sur le tri des emballages dans la galerie de l'Hyper U



Des clients du magasin E.Leclerc des Olonnes se sont arrêtés devant les caddies malin et gaspi pour s'étonner des gains générés par l'achat malin



Au magasin Intermarché du Poiré-sur-Vie, le rayon des produits à la coupe affiche discrètement l'un de ses atouts



Dans la galerie de l'Hyper U d'Aizenay, le temps de l'action Vendée moins d'emballages, quand un élu rencontre un consommateur, ils parlent réduction des déchets



Dans le magasin Leclerc des Oudairies à La Roche-sur-Yon, les élus de Trivalis s'attachent à convaincre des consommateurs d'acheter autrement

Le point sur les projets d'équipement dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la Vendée.



BASSIN 1

BASSIN 1 BASSIN 1 BASSIN 1 BASSIN 1 BASSIN 1 BASSIN 1

ISD : implantation à l'étude.
Centre de transfert de La Guérinière : DDAE déposé en Préfecture le 15 novembre 2008 et déclaré recevable. Enquête publique achevée (1er avril au 4 mai 2009). En attente de l'arrêté.
Centre de transfert de La Barre-de-Monts : exploitation du nouvel équipement depuis décembre 2008.

BASSIN 2

BASSIN 2 BASSIN 2 BASSIN 2 BASSIN 2 BASSIN 2 BASSIN 2

Usine de TMB et ISD à Saint-Christophe-du-Ligneron, site des Landes Franches : avis favorable du Coderst le 24 septembre 2009. En attente de l'arrêté préfectoral. Constructeur : Vinci. Permis de construire obtenu le 28 août 2009. Démarrage des travaux envisagé début 2010.

BASSIN 3

BASSIN 3 BASSIN 3 BASSIN 3 BASSIN 3 BASSIN 3 BASSIN 3

Usine de TMB : localisation projetée sur la ZA des Ajoncs (Pays Yonnais).
ISD à Beaulieu-sous-la-Roche : DDAE finalisé en décembre. Avant-projet validé. Conception de la route d'accès en cours.

BASSIN 4

BASSIN 4 BASSIN 4 BASSIN 4 BASSIN 4 BASSIN 4 BASSIN 4

Plateforme de compostage collectif à Grosbreuil : en service depuis juin 2009.
Usine de TMB à Château-d'Olonne : enquête publique du 21 juillet au 4 septembre 2009. Constructeur : Urbaser. Avis favorable du commissaire enquêteur. Passage en Coderst le 17 décembre 2009. Permis de construire obtenu le 25 novembre 2009.
ISD de Sainte-Flaive-des-Loups : arrêté d'autorisation d'exploiter obtenu le 24 février 2009.

BASSIN 5

BASSIN 5 BASSIN 5 BASSIN 5 BASSIN 5 BASSIN 5 BASSIN 5

Usine de TMB à Corpe : DDAE finalisé fin décembre 2009.
ISD aux Pineaux : arrêté d'autorisation de construire et d'exploiter obtenu en février 2008. Ouverture prévue début 2011. Attribution du marché de travaux réalisée en octobre 2009.

BASSIN 6

BASSIN 6 BASSIN 6 BASSIN 6 BASSIN 6 BASSIN 6 BASSIN 6

ISD de la Chevrenière à Tallud-Sainte-Gemme : exploité depuis septembre 2006 ; exploitation en cours de l'alvéole 2 (sur 19).

BASSIN 7

BASSIN 7 BASSIN 7 BASSIN 7 BASSIN 7 BASSIN 7 BASSIN 7

ISD à Mesnard-la-Barotière : marché de maîtrise d'œuvre attribué. Avant-projet sommaire en cours. Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter finalisé au printemps 2010.

DDAE : Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter, **TMB** : Tri Mécano-Biologique, **ISD** : Installation De Stockage, **Coderst** : COnseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques



Enquête : le compostage de plusieurs façons

L'enquête Trivalis, sur le compostage en Vendée, montre qu'un quart des foyers interrogés ne souhaitent pas adopter cette pratique de traitement à domicile.

Au cours des mois de juillet et d'août, deux agents de Trivalis ont mené l'enquête auprès de 624 foyers vendéens pour en savoir plus sur leurs pratiques de tri. Cet échantillon a été constitué en prenant en compte les différents types de territoire (rural, urbain, littoral), la répartition de la population et les différents modes de distribution des composteurs (fourniture gratuite ou payante).

Notons que les résidences secondaires et les touristes n'ont pas été interrogés.

La moitié des foyers visités ont répondu qu'ils compostaient leurs biodéchets. Ils sont plus nombreux à pratiquer ce traitement à domicile en zone rurale que sur le littoral.

Les habitants qui réalisent leur compostage en tas trouvent cette pratique facile. Ceux qui ne compostent pas en tas valorisent leurs déchets putrescibles à l'aide d'un composteur acquis, en majorité, auprès de leur collectivité. Et ceux qui en ont payé une partie s'approprient l'objet et l'utilisent à bon escient.

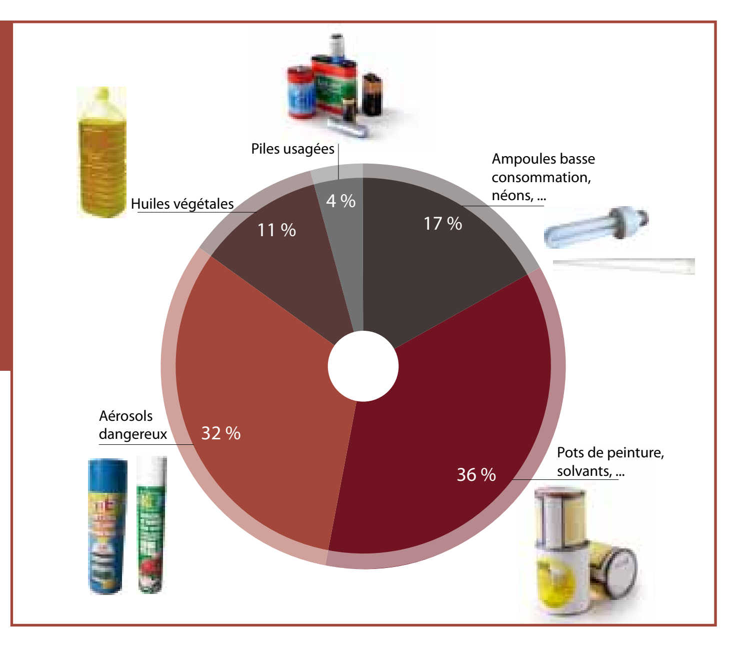
La pratique du compostage en Vendée est relativement ancienne et traditionnelle pour une part importante des foyers interrogés. Néanmoins, ce geste s'avère difficile et contraignant pour un quart des foyers situés en zone urbaine.

Parmi les foyers qui ne pratiquent pas le compostage, plus des deux tiers ne sont pas décidés à le faire. Parmi leurs raisons invoquées, le manque de place ou de temps, l'absence d'envie, …

Le traitement des biodéchets à domicile n'étant pas à la portée de tous les Vendéens et encore moins des touristes s'avère donc une solution complémentaire au traitement industriel via les usines de tri mécano-biologique. ◆

Les déchets dangereux parfaitement isolés

Les enquêteurs Trivalis ont mis à profit leur visite dans 600 foyers pour les interroger sur les déchets dangereux ou toxiques. Près de 95 % trient ces déchets-là appelés déchets ménagers spéciaux (DMS) dans le jargon technique. Près de 70 % des DMS apportés dans les déchèteries sont des aérosols (vernis, insecticides,…) ou des pots de peinture. Par contre, un message doit circuler dans toutes les « chaumières » : les huiles végétales, comme les huiles minérales d'ailleurs, doivent être apportées dans les déchèteries et non être déversées dans les éviers et autres lavabos.



Ce graphique illustre la répartition des déchets dangereux apportés par les habitants dans les déchèteries. Le faible pourcentage (4 %) des piles usagées montre que les personnes interrogées ont le bon réflexe de les rapporter, en priorité, au point de vente

Communication 2010 : le verre et les 18-34 ans

Chaque fin d'année, Trivalis réunit ses collectivités adhérentes avec Eco-Emballages pour travailler sur la communication pour plus de collecte sélective. Bien que les chiffres de la Vendée soient excellents.



Le 2 décembre, la CC Côte de Lumière reçoit le label Qualitri, décerné par Eco-Emballages et l'Ademe, récompensant sa qualité de service aux usagers en matière de collecte des déchets. De gauche à droite : Régis Plisson, vice-président de Trivalis, Jacques Fraisse, vice-président de Côte de Lumière, Yves Auvinet, président de Trivalis, Catherine Le Pober d'Eco-Emballages, Christian Praud, vice-président de Trivalis, président du bassin 2 et membre de Côte de Lumière, Bernard Codet, élu de la CC Auzance et Vertonne et délégué à Trivalis. Au premier rang, Marcel Berthommé, président la commission Environnement de la collectivité côtière récompensée



Le 2 décembre dernier, le syndicat réunit ses 26 collectivités adhérentes représentées par des élus, et surtout des techniciens ou des chargés de communication. Régis Plisson, en sa qualité de président de la commission Tri, introduit une matinée qui s'annonce bien remplie : Grenelle de l'Environnement, barèmes D et futur barème E du contrat Eco-Emballages, évolution des emballages triés en Vendée et leurs soutiens financiers, des sujets abordés par Eco-Emballages et Trivalis.
Le vice-président donne la parole à Catherine Le Pober qui salue les performances de la Vendée. La responsable régionale d'Eco-Emballages indique, pour 2008, que chaque Vendéen a trié 20,3 kg d'emballages alors qu'un Français, en moyenne, n'en triait que 16,7 kg (collecte à domicile) ou 9,9 kg (apport volontaire). Notre département se distingue également côté verre et papier. En conclusion de la matinée, Régis Plisson félicite élus, techniciens, chargés de communication et ambassadeurs de tri de toute la Vendée pour tous les efforts accomplis : « *Vous êtes à l'origine, pour la Vendée, de ces taux de recyclage performants comparés aux moyennes nationales. Il nous faut maintenir cette avance, grâce à vous.* »
L'après-midi débute avec des informations sur le verre, l'historique de son tri, son recyclage,… Ces informations sont délivrées par Verre Avenir, département Communication des verriers de France (*lire en pages 12-13*). Les participants se constituent ensuite en groupes de travail pour faire jaillir des idées d'actions de communication, d'une part, sur le tri du verre, d'autre part, vers le public des 18-34 ans. Toutes les pistes sont partagées entre tous et vont, pour la plupart, alimenter les plans de communication, édition 2010, de la collecte sélective des collectivités. ◆



BASSIN 1



Jaunes, bleus ou noirs, des sacs distribués

Les habitants de la communauté de communes Marais Breton Nord ont reçu dans leur boîte aux lettres un courrier les invitant à venir chercher des sacs jaunes, des sacs noirs et des sacs bleus. Deux points de distribution ont été mis en place sur le territoire du 2 au 13 octobre 2009. Le premier à la mairie de Beauvoir-sur-Mer et l'autre à la mairie de Bouin. Pendant plus d'une semaine, les ambassadeurs de tri de Trivalis ont reçu les habitants. Chacun d'eux repart avec 2 rouleaux de sacs jaunes, 3 de sacs noirs et 1 de sacs bleus. Des autocollants Stop Pub sont également mis à disposition de ceux qui veulent réduire leurs déchets.

BASSIN 2



Distribution de sacs jaunes à Challans : effet en trois étapes

La première étape de l'opération de distribution de sacs jaunes, organisée par la communauté de communes Marais et Bocage, débute à vélo. Les ambassadeurs de tri parcourent la ville à deux roues pour déposer dans les 7 000 boîtes aux lettres challandaises une invitation à venir chercher des sacs jaunes. La deuxième étape consiste à accueillir chaque jour, pendant une semaine, entre 600 et 1 000 personnes, à la permanence assurée par des ambassadeurs de tri de Trivalis. Les habitants récupèrent leurs sacs jaunes et posent également leurs questions sur le tri des emballages. La troisième étape revient aux citoyens. Ils doivent désormais trier et réduire leurs déchets.

BASSIN 3



Les puces… arrivent sur les bacs du Pays Yonnais

Depuis octobre dernier et jusqu'à la fin de l'année, les usagers de la communauté de communes du Pays Yonnais voient des agents installer des puces électroniques sur leur bac à ordures ménagères. Pas de surprise pour les habitants. Ils sont avertis de cette démarche qui les prépare au passage à la redevance incitative en lieu et place de la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères (TEOM). Le passage, côté facturation, sera une réalité en 2011. Mais la collectivité a souhaité mettre à profit 2010 pour tester le fonctionnement d'une redevance proportionnelle au volume du bac et au nombre de présentation de ce bac à la collecte. Ainsi, les usagers yonnais ont également un an pour prendre de nouvelles habitudes en sortant moins souvent leur poubelle grâce à leur effort de réduction des déchets.

BASSIN 4



Sur l'île d'Yeu, les souches d'arbres sont broyées et vendues

Les habitants de l'Ile d'Yeu peuvent déposer leurs souches d'arbres à l'Eco-station, la déchèterie de l'Ile. Chaque année, à l'aide d'une pince, les souches sont broyées et transformées en bûches. Ces bûches sont ensuite vendues aux habitants au prix attractif de 10 € le stère. Ce système de valorisation évite l'enfouissement de ces déchets et offre la possibilité aux habitants de s'approvisionner en bois bon marché.

BASSIN 5



La concertation de Corpe est lancée

Dans le cadre du projet de l'usine de tri mécano-biologique de Corpe, la concertation locale se met en place. Au préalable, le 3 décembre, le projet est présenté aux conseillers municipaux des communes de Corpe et de Sainte-Gemme-la-Plaine. Le 8 décembre, une vingtaine de personnes, dont la majorité est future riveraine de l'usine, étaient réunies par le Conseil Général. Le service technique de Trivalis a détaillé le projet, ses tenants et aboutissants, et répondu aux questions des participants qui ont pu observer l'échantillon de compost, celui de Pleumeur-Bodou (*lire page 15*), auquel ressemblera le produit à sortir des usines vendéennes.

BASSIN 6



Action de sensibilisation en quatre actes

La dernière campagne de sensibilisation des habitants du Stom au geste du tri remonte à une dizaine d'années. Pour convaincre à nouveau et persuader des nouveaux trieurs, les élus du Stom ont décidé de lancer une grande opération d'information des habitants, en optant pour une information directe.

La première vague de communication à domicile s'est déroulée de juin à septembre sur le canton des Essarts. Les ambassadeurs du tri ont frappé à toutes les portes et rencontré 75 % de la population du canton. La seconde phase va débuter en janvier sur le canton de Chantonnay et se poursuivre jusqu'au mois d'avril. La mission confiée aux 4 ambassadeurs de tri de Trivalis est la même que précédemment : informer les habitants sur le bon geste de tri, guide du tri du Stom en poche. Cette campagne se poursuivra ensuite sur les cantons de La Châtaigneraie et de Pouzauges.

BASSIN 7



Le Chrono trie aussi mais…

Aux Herbiers, du 13 au 19 octobre, s'est déroulée la 28ème fête du Chrono des Nations. Le comité d'organisation a voulu relever le défi du tri, tant auprès des visiteurs que des exposants. Pour ce faire, il s'est entouré du soutien de la communauté de communes du Pays des Herbiers et du syndicat Trivalis. La première a déployé 4 points TRI composés chacun d'une colonne à verre, d'un bac pour les emballages et d'un bac pour les déchets non recyclables. Les exposants avaient accès, en plus, à une benne à cartons et à une colonne à papier. Ils ont tous été visités par un agent de la communauté de communes qui leur a remis un sac jaune accompagné d'un tract « *Ici aussi, les exposants trient* » détaillant tout le dispositif prévu à leur intention. Les visiteurs étaient invités au tri par 4 grandes affiches « *Ici aussi, je trie* » et pouvaient repérer l'emplacement des points TRI sur le plan du Chrono. Au bilan, seul le verre aura été parfaitement trié, sans modération !

Qualité des déchèteries : mode d'emploi d'une labellisation

Depuis la signature de la charte en janvier 2008 pour l'amélioration de la qualité des déchèteries, 10 ont reçu leur label Qualité. Les collectivités, propriétaires des déchèteries, s'engagent les unes après les autres dans la démarche proposée. *Itinéraires* a suivi les étapes menées par la communauté de communes Marais Breton Nord pour obtenir la labellisation pour sa déchèterie de Beauvoir-sur-mer.



Améliorer la qualité du service aux usagers, augmenter le tri et la valorisation des déchets et viser des performances environnementales de haute qualité sont les principaux enjeux pour les collectivités engagées dans la démarche Qualité de leur déchèterie. La communauté de communes Marais Breton Nord illustre cette démarche. En décidant d'agrandir et de réaménager la principale déchèterie de son territoire, celle de Beauvoir-sur-mer, la collectivité répond aussi à la fréquentation croissante de son centre de collecte des encombrants et aux exigences matérielles que demande une séparation précise des déchets pour intégrer de nouvelles filières.

Comment la déchèterie a-t-elle obtenu son label ?

La première étape consiste à faire acte de candidature auprès du Conseil Général. Ensuite, un groupe technique, constitué d'un membre de chacun des signataires de la charte départementale (Conseil Général, Ademe et Trivalis), se rend sur la déchèterie pour établir un pré-diagnostic et évaluer le niveau de qualité actuel du site. Ce pré-diagnostic est fait sur la base d'un dossier de candidature et d'une grille multi-critères de notation. Le groupe technique délivre une attestation pour le niveau de qualité observé et indique le niveau de qualité recherché par la collectivité. Les travaux peuvent ensuite commencer. A Beauvoir-sur-mer, l'agrandissement de la déchèterie a été possible grâce à l'acquisition d'une parcelle attenante de 1 300 m². L'extension permet d'accueillir 6 quais supplémentaires, chacun équipé de bavettes métalliques de déversement, facilitant le dépôt des déchets dans les bennes, de garde-corps fixes sur le côté des quais et de panneaux de signalisation. La zone d'apport volontaire des emballages, du verre et des journaux-magazines est agrandie pour accueillir aujourd'hui 8 colonnes de tri. Au centre de la déchèterie, la collectivité a construit un local de 30 m² pour réceptionner les DMS (déchets ménagers spéciaux) et un autre de 43 m² pour les D3E (déchets d'équi-

Un automne de labellisations

De nombreuses déchèteries du département ont reçu une labellisation au cours de l'automne 2009.
Déchèterie de La Guérinière à Noirmoutier = niveau 3
Déchèterie de Bouin = niveau 1
Déchèterie de Beauvoir-sur-Mer = niveau 3
Déchèterie de La Génétouze Le Poiré-sur-Vie = niveau 2
Déchèterie de La Verrie = niveau 1
Déchèterie de Saint-Martin-des-Tilleuls = niveau 1
Déchèterie de Saint-Laurent-sur-Sèvre = niveau 1

pements électriques et électroniques). Le déchargement des bennes a également été amélioré : un accès est réservé aux camions poids lourds permettant leur circulation à sens unique, indépendamment de celle des usagers. Le volet environnemental s'est traduit sous deux aspects. Les eaux pluviales sont traitées dans un débourbeur-déshuileur. Les espaces verts sont engazonnés et plantés en prairie fleurie ; ils ne demandent qu'un faible entretien.

Entrée et sortie
Colonnes d'apport volontaires (verre, emballage, papier, textile)
Gravats
Huiles usagées
Local DMS
Local technique
Déchets verts
Déchets verts
Local D3E
Local gardien
Déchets verts
Plastiques souples
Ferraille
Tout-venants
Plastiques rigides
Carton
Tout-venants
Bois
Tout-venants

Plan de la déchèterie de Beauvoir-sur-mer

L'ensemble des travaux, réalisés d'octobre 2008 à mai 2009, pour un montant total de 477 671 €, sont financés à hauteur de 17 % par le Conseil Général, 4,5 % par l'Ademe et 2,3 % par le Conseil Régional(1). Une fois les travaux terminés, un comité d'attribution des labels, composé d'un représentant du Conseil Général, de l'Ademe et de Trivalis, visite à nouveau la déchèterie. A l'aide de la grille multicritères, il vérifie les travaux effectués vis-à-vis du niveau de label demandé et atteste du niveau obtenu. Une cérémonie peut ensuite être organisée, pour réunir les élus locaux, les signataires de la charte, les agents de la collectivité, les prestataires et la presse autour de cette certification de qualité. A Beauvoir-sur-mer, le 9 novembre dernier, les élus (*photo ci-contre*) ont dévoilé la plaque de niveau 3, le niveau le plus élevé dans la démarche Qualité des déchèteries en Vendée.

(1) hors charte Qualité des déchèteries

Questions à Robert Guérineau, président de la CC de Marais Breton Nord



Les déchèteries de Bouin et de Beauvoir sont aujourd'hui labellisées. Pourquoi vous engager dans cette démarche de Qualité ?

« Notre volonté est de valoriser toujours plus de déchets. Pour cela, il est nécessaire d'offrir aux habitants un espace de collecte agréable où ils peuvent trier une grande variété de déchets. A Beauvoir, nous disposons désormais d'un local parfaitement adapté pour recevoir les déchets toxiques et les déchets électroniques. Nous avons également installé une benne pour expérimenter le tri des plastiques rigides ; autant de déchets qui ne terminent plus avec le tout-venant. A Bouin, la déchèterie est plus petite. Elle permet néanmoins aux habitants de venir y déposer de nombreux déchets, en particulier les DMS et les D3E. C'est cette volonté d'améliorer le tri qui nous a motivé dans la réalisation de ces travaux qui ont abouti à ces deux labellisations ».

Les travaux engagés représentent près d'un demi-million d'€. Ces investissements auraient-ils été réalisés sans les aides ?

« Le soutien financier du Conseil Général, de l'Ademe et du Conseil Régional représente 23,8 % du montant total de l'investissement. Ces subventions sont importantes. Ce qui reste à la charge de notre structure l'est également. Aujourd'hui, les habitants sont de plus en plus sensibles à la protection de l'environnement et ils comprennent qu'il est nécessaire d'investir dans ce domaine pour recycler plus. Les aménagements réalisés permettent également d'accueillir les habitants dans de meilleures conditions et cela dans le respect des normes actuelles de sécurité. Une part importante des investissements porte en effet sur la sécurisation des bennes de collecte. »



L'avenir du verre doit être brillant !

Aujourd'hui, 35 ans après l'institution de la collecte du verre en France, 40 % du verre n'est toujours pas recyclé. Cette « vieille » collecte a besoin d'être redynamisée en mettant en œuvre des solutions techniques couplées à de nouvelles actions de communication.





Le verre est recyclable à l'infini, une bonne raison pour qu'il soit trié par tous

En 1975, c'est l'intérêt économique du recyclage du verre, moins gourmand en pétrole, qui a mis sur les rails la première collecte sélective d'un emballage ménager. Aujourd'hui, l'intérêt financier de ce tri est loin d'avoir disparu. Au contraire. Dans une période où la TGAP (1) augmente de manière substantielle, où le prix du pétrole, et donc des transports, augmente et où la technicité et la sécurité du stockage se payent, détourner le verre de l'enfouissement devient une priorité pour maîtriser les coûts. Le comparatif entre le recyclage et l'enfouissement du verre est sans appel : une tonne de verre triée fait économiser 172,10 € à la collectivité, donc au citoyen.
Sur le plan économique, développer le tri du verre est une nécessité, sur le plan environnemental aussi. Chaque tonne de verre recyclée permet d'économiser des ressources naturelles (sable, soude, chaux, fioul,…) et évite l'émission de 500 Kg de CO^2.
Enfin, et s'il fallait un dernier argument pour redynamiser cette collecte, la loi issue du Grenelle de l'environnement fixe un objectif de 75 % de recyclage pour les emballages en 2012. En moins de 3 ans, le taux de recyclage doit donc passer de 61 à 75 %. Le verre a un rôle à jouer !



€ Le recyclage du verre est économique

Verre NON recyclé (parce que non trié)
- Collecte avec les ordures résiduelles* : **150 €**/tonne
- Traitement par enfouissement** : **80 €**/tonne

Total collecte + traitement : 230 €/tonne

Verre recyclé
- Collecte en point d'apport volontaire* : **30 €**/tonne
- Soutien Eco-Emballages 2008** : **5,90 €** par tonne
- Reprise par la filière verre en 2008** : **22 €**/tonne

Total collecte + recyclage : 57,90 €/tonne

Soit un écart de 172,10 €/tonne

** Données nationales Verre Avenir*
*** Données Trivalis 2008*

Des choix techniques pour améliorer les quantités collectées

Les caractérisations des ordures résiduelles



ont montré que 20 % du verre aujourd'hui non collecté à part est produit dans des lieux de rassemblement, privés comme publics. Positionner, à ces endroits, des colonnes à verre s'avère donc être une première solution simple et efficace pour améliorer rapidement le tonnage du verre collecté sur le territoire d'une collectivité.
Ces colonnes peuvent être adaptées aux besoins des gros producteurs en installant sur certaines faces des « trappes cafetiers », équipées d'une clef. Ces « trappes cafetiers » permettent aux professionnels de verser des grosses quantités de verre en une seule fois. La communauté de communes Marais et Bocage va ainsi équiper une colonne à verre d'une trappe en inox (165 € HT), comme elle l'a déjà fait pour le papier.
La densification du nombre de colonnes sur une commune permet également d'améliorer les chiffres de la collecte. Il faut cependant veiller à les implanter judicieusement, par exemple, prés des espaces de consommation tels que les salles des fêtes ou le stade de foot. De plus, les colonnes doivent être visibles avec des possibilités de stationnement.
En outre, et cela vaut pour l'ensemble des déchets à trier, il apparait essentiel de créer et de faire vivre des espaces de tri propres afin que les citoyens-trieurs ne se « dégoutent » pas du tri.
L'ensemble de ces mesures techniques vont avoir un impact sur les tonnages collectés.
Accompagner ces moyens techniques de communication sur le tri de ce matériau ne peut que « booster » la collecte du verre.

La communication, un outil essentiel

Les études menées par Verre Avenir et Eco-Emballages montrent que les personnes âgées de 55 ans et plus sont les champions du tri du verre. Elles ont été particulièrement sensibilisées lors du lancement de cette collecte et ont donc acquis des automatismes que les moins de 34 ans ont de la peine à enclencher. Ce sont donc tout d'abord auprès des jeunes qu'il est essentiel de communiquer. Il nous faut combler leur déficit de connaissance en matière de tri et de recyclage du verre pour qu'ils participent à leur tour à l'augmentation du verre collecté.
Au-delà des jeunes, l'ensemble de la population doit être remotivée pour détourner ce matériau recyclable à l'infini, de l'enfouissement. En mai dernier, le syndicat Trivalis a transmis à l'ensemble des collectivités adhérentes un CD reprenant un ensemble d'outils de communication (affiches, dépliants, …) élaborés par Verre Avenir pour informer et motiver les habitants.
En revisitant ou en développant les outils de collecte, en imaginant de nouvelles actions de communication, le recyclage du verre s'améliorera.
Ensemble, trions le verre ! ◆

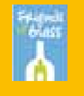
(1) TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes



Verre Avenir réunit les verriers de France

Cette société gère la reprise du verre issu des collectes sélectives. Elle développe également des outils et des actions de communication pour améliorer, en quantité et en qualité, le tri du verre.

 www.verreavenir.fr

 Devenez un ami du verre : www.friendsofglass.fr

Visite du TMB de Launay Lantic : réponse à tout



Trivalis organisait, le 12 octobre, le sixième déplacement, depuis 2004, d'élus locaux vers l'usine de tri mécano-biologique du Smictom de Launay Lantic, dans les Côtes d'Armor.
Six membres du comité de riverains de la future usine de Château d'Olonne ont été associés à la visite.
Directeur du syndicat de collecte et de traitement des déchets de Launay Lantic, Mark Briand accueille les visiteurs vendéens et répond, avec précision, à toutes leurs questions.
Des interrogations portent sur les odeurs émises par une telle usine. Le directeur explique que des études ont été conduites pour identifier précisément d'où elles provenaient. Deux sources principales ont été identifiées : la zone d'extraction de l'air des tubes de préfermentation et la zone de maturation du compost.
Le syndicat breton a ainsi décidé de mettre en place des biofiltres pour traiter l'air des tubes. De plus, des bâtiments fermés et ventilés sont en construction pour traiter l'air dans les zones de compostage. En Vendée, ces solutions, pour traiter les odeurs, seront mises en place dès la création des équipements.
Le compost urbain provient des biodéchets extraits des ordures ménagères. Certains visiteurs se demandent comment ce compost peut néanmoins respecter la norme NFU 44 051. Le tri en amont des déchets dangereux réalisé par les habitants, le tri mécanique réalisé par un process parfaitement huilé font que l'extraction et le compostage des déchets fermentescibles aboutissent à un produit de bonne qualité sanitaire et agronomique. Des déchets verts sont incorporés ensuite, à hauteur de 35 %, pour structurer le compost urbain. Cet assemblage répond, de manière précise, aux besoins des agriculteurs locaux.
En Vendée, la Chambre d'Agriculture a demandé l'apport de 20 % de compost de déchets verts au futur compost.
Un élu pose la question du risque de voir des piles polluer le produit. Les moyens technique et mécanique évitent ce risque. Le criblage permet d'extraire les piles longues, carrées ou rectangles. Les petites piles, souvent rondes, sont extraites par aimantation, puis si besoin, au niveau des tables de tri densimétrique. Sur ces tables que l'on pourrait comparer à un trampoline, la matière organique légère est séparée des matériaux lourds, comme les piles qui, pesant plus lourd, rebondissent et sont alors éjectées.
Toutes les autres questions, tout aussi pragmatiques, auront trouvé leurs réponses au cours de cette visite.
Visiter un équipement de traitement, c'est voir et savoir pour renseigner autrui de manière objective.

Trivalis et Trivaoù au Carrefour des maires



Photo : Jacques Auvinet

Le 2 octobre à Challans se tenait le premier Carrefour des Maires. Organisé par l'association des maires de Vendée, laquelle est présidée par Yves Auvinet, ce premier Carrefour a honoré son nom. Nombre d'élus locaux, des quatre coins du département, sont venus collecter des informations, toutes relevant du service public. En charge du traitement des déchets ménagers, le syndicat Trivalis a saisi le moment pour faire connaître Trivaoù, le moteur de recherche disponible sur www.trivalis.fr pour bien trier ses déchets.

Trivalis, partenaire de l'Adil avec Vendée Eau et le SyDEV

Aux côtés du SyDEV et de Vendée Eau, Trivalis a signé, le 30 octobre, une convention de partenariat avec l'Adil. Son président, Pierre Berthomé, rappelait, lors de cette signature, la mission de conseil de l'Adil auprès des futurs propriétaires immobiliers dans les domaines juridique, fiscal, habitat, énergie. L'Adil souhaite coordonner des actions pour sensibiliser et faire évoluer les pratiques des acquéreurs en matière d'énergie (isolation, économie, …), de consommation d'eau (économie) et de déchets (réduction, tri). En un mot, l'Adil souhaite, avec ses nouveaux partenaires, entraîner des éco-gestes chez les acquéreurs qu'elle rencontre pour leur permettre de réduire, au final, le coût de fonctionnement de leur maison. Pierre Berthomé évoquait également « *un changement d'ère indispensable qui passe par un rêve d'un autre genre, celui du partage des ressources naturelles et de la prise en charge des déchets que nous produisons.* »
Pour sa part, Régis Plisson, représentant Yves Auvinet, soulignait l'intérêt d'un tel partenariat pour que l'habitant soit encouragé, d'une façon supplémentaire, à trier ses déchets et à les réduire. Le vice-président rappelait deux actions



de communication, conduites en partenariat, en 2009 par Trivalis. La première, en juin, avec Vendée Eau pour inviter les Vendéens à privilégier l'eau du robinet pour réduire les déchets en plastique. Une deuxième, menée avec le Conseil Général et 4 enseignes (Carrefour, E.Leclerc, Intermarché et Système U), pour inviter les consommateurs que nous sommes tous à opter pour des produits moins emballés.
« *Il est toujours plus fort et plus efficace de communiquer ensemble* » terminait Régis Plisson.

Le compostage, une science à la portée de tous

Du 19 au 21 novembre, la ville de La Roche-sur-Yon accueille, place Napoléon, un Village des Sciences dont l'objectif est de rendre le monde de la science plus accessible au grand public. Sur son stand, le syndicat explique aux visiteurs comment faire un bon compost dans son jardin. Côté science, les visiteurs repèrent les étapes de dégradation des biodéchets à travers 3 bocaux en verre. Dans le premier bocal, les déchets viennent d'être jetés, ils sont entiers. Le deuxième bocal montre le résultat d'une dégradation de 6 mois. Dans le troisième, les déchets sont totalement dégradés après un an passé dans le composteur. Ils forment un compost riche en humus, parfait pour le potager ou pour les jardinières.



Des vice-présidents découvrent l'usine de TMB de Pleumeur-Bodou

Le 27 novembre, 4 membres du Bureau de Trivalis, accompagnés du directeur et de 2 agents, sont allés découvrir l'usine de traitement mécano-biologique située à Pleumeur-Bodou dans les Côtes d'Amor. Un technicien et le représentant du canton de Palluau à la Chambre d'Agriculture ont pris part au déplacement. Cette délégation vendéenne a été accueillie par Jean-Michel Renou, président du Smitred Ouest d'Amor à qui appartient l'usine.



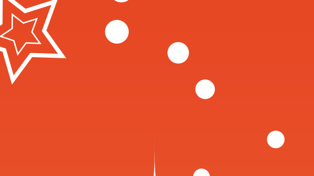


En service depuis avril 2009, l'unité de TMB traite 20 000 tonnes d'ordures ménagères provenant de 200 000 habitants. Les 13 000 tonnes de compost, issu du traitement qui intègre 30 % de compost de déchets verts, répondent à la norme NFU 44 051. En plus, ce compost breton a reçu l'agrément Cérafel (www.cerafel.fr) et profite aux légumiers locaux. Notons que l'agrément Cérafel est plus exigent que la norme NFU.
Les déchets non valorisables issus du tri mécanique sont valorisés énergétiquement à Pluzunet, autre équipement du Smitred.
Les visiteurs vendéens ont ainsi constaté, une nouvelle fois, que le traitement par voie mécanique et par compostage des ordures ménagères aboutissait à un compost de bonne qualité. Et dans les Côtes d'Armor, deux équipements le prouvent.

Avec







les élus et le personnel du syndicat
vous souhaitent de bonnes fêtes
de fin d'année et vous présentent
leurs meilleurs voeux pour 2010.



Pour bien trier vos déchets, retrouvez Trivaoù sur trivalis.fr